L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par J. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 92, entre Royale et Bourbon.*

No. 206. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 21 JUIN 1828. Vol. I.

Conditions—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est de une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, sans cela pendant : les abonnés de la ville en a [illegible] mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance [illegible] continueront à [illegible] la feuille à ceux qui ne [illegible] pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année, dont le prix est de $40 à $60, y compris la [illegible] selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Michel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bozo, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, au juge Bryant.

EUROPE.

Paquebots pour l'Angleterre et la France.

Le brick Rasan, capt. H. Hastings, partira sous peu de jours, et débarquera des passagers à Gravesend, Falmouth et de la Manche. Les personnes qui désireront se rendre en France, et en Angleterre, ne peuvent trouver une meilleure occasion. Ce bâtiment a deux chambres [illegible] et est affrété par les [illegible] Principal, et à [illegible] Mai. B. P. MORGAN & Co.

Pour Rio-Bravos, de Devant la Colonie d'Austin.

Le paquet Little Zoé, capt. Berven, a [illegible] une partie de son chargement engagé, et positivement le 8 de ce mois. Pour le reste du chargement, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à ANDREW GIBSON, 5 juin de la Levée, N°. 51.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick, bien connu, WILLIAM, paquebot régulier, capt. Burdeca, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à DAVI H. GALE, 16 juin Rue Chartres, 29.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemine et les lieux intermédiaires.*

Le beau [illegible] COURTLAND, d'une [illegible] pèce supérieure, capitaine [illegible] Edgerton, fera régulièrement [illegible] entre les places ci-dessus et partira [illegible] les Mercredis à midi. Il a de très beaux ennuéagements pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE, *Et tous les [illegible] intermédiaires.*

Le bateau à vapeur [illegible] RIVER, venant d'être [illegible] recommencera ses [illegible] régulièrement de la [illegible] pour les lieux ci-dessus, [illegible] les Mardis 10 heures du matin et [illegible] les Vendredis à 10 heures. [illegible] 17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires [illegible] WALKER, capitaine [illegible] Stephens, [illegible] partira régulièrement [illegible] de chaque mois ; et de Natchez [illegible] 19 [illegible] du matin. Pour fret ou passage [illegible] à bord. 11 déc.

POUR LE BAYOU SARAH, *Lanusse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,*

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capitaine C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à 1 sept *Joseph T. Bauduc.*

DEMANDE.

UN élève en pharmacie bien recommandé, trouverait à s'employer en s'adressant au bureau de cette feuille. 28 avril.

PANORAMA DE PARIS.

Une grande perspective pittoresque de la ville de Paris est maintenant ouverte au public dans la place de Grenelle.

La vue surprise du haut du toit de la partie méridionale des Tuileries en conséquence le spectateur doit se figurer qu'il est placé dans cette situation élevée qui commande une partie considérable de la capitale.

Immédiatement sous les yeux du spectateur, vers le nord, sont les combles des appartemens du roi, et sur la droite la vaste galerie des tableaux se prolonge à l'est jusqu'au Louvre. Cette galerie borne la place du Carrousel vers le sud et la nouvelle galerie vers le nord. Au milieu de cette place, s'élève l'arc de triomphe ; c'est là que Napoléon avait coutume de passer en revue les légions avant leur départ pour leurs immortelles campagnes, et cette enceinte a mille fois retenti de la musique guerrière. Du côté occidental du palais, le spectateur plane sur le jardin des Tuileries, et au delà, dans le lointain il apperçoit le palais du gardemeuble et les Champs Elysées.

—Ce spectacle intéressant est ouvert au public, tous les jours, depuis 9 heures jusqu'à 5 de l'après-midi. Entrée : quatre escalins par personne, ou une piastre par abonnement.

30 Avril.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

[illegible] courant de [illegible] une négresse créole nommée CATHERINE, taille de 5 pieds 2 pouces, [illegible] française, figure allongée ; elle est marchande et est partie marronne avec son paquet de marchandises. La personne qui l'arrêterait, recevra une récompense de dix piastres, en la conduisant à la geôle, ou chez sa maîtresse, rue St. Claude près du collège.

31 mai —3f. Mme. BOUQUETTE.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme, très-bien recommandé, désirerait trouver une place de tireur de bière dans un café, ou bien un magasin, ou bien sur une habitation. S'adresser au bureau de l'Abeille, où l'on fournira les meilleurs renseignemens.

28 mai.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

Clarisse Pregis, femme de Théodore Pregis, contre *Théodore Pregis son mari.*

SUR motion de P. A. Cuvillier, Esqr. avocat de la demanderesse, et la Cour étant convaincue par des preuves que le domicile de la demanderesse est mis en danger par l'état des affaires du défendeur, ordonne et adjuge que le jugement par défaut rendu sur ce cas le [illegible] dernier, soit maintenant confirmé, et que séparation de biens existe dès ce jour entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformément à la loi. Et la Cour étant [illegible] satisfaite des preuves fournies par la demanderesse quant à la dévolution aux propriétés apportées par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle reprenne du défendeur la somme de trois mille cent vingt-quatre piastres et quatorze cents, montant de la somme apportée par elle consistant comprenant : et quant à répétance possession des terres mentionnées dans la pétition, ainsi que des esclaves et bestiaux qu'elle prétend avoir [illegible] argent de terre faisant face au fleuve sur quatre vingt [illegible] de profondeur, un nègre nommé Alexis, une négresse nommée Mahurie avec [illegible] Louise, un cheval [illegible] et un taureau [illegible] bouvillon, et dont elle [illegible] que le défendeur paie les frais.

Fait à [illegible] Février 1828.

(Signé) JOSHUA LEWIS

Pour copie conforme JOHN LEWIS, greffier.

Je soussigné par le présent [illegible] ci-dessus [illegible] d'un jugement [illegible] de cette Cour, en [illegible] ma signature [illegible] ce quinze Mars [illegible]

[illegible] ARNIL, [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Pharmaceutiques* de la rue St. Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 166, au coin de la rue de Bienville, maison occupée dernièrement par Mr. [illegible] Dumento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres [illegible], la boîte [illegible] pour les blanchissages placée dans une pièce de son appartement n'avait aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient [illegible] ses pensionnaires.

Il a un vaste hôpital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées [illegible] plus aucun autre, le rend parfaitement [illegible].

Prix de l'abonnement [illegible] bains, $16 --

" ..... 6 " 9 --

" ..... 1 " 1 50

La journée d'un négrillon à l'hôpital est ..... 1 --

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique spéciale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du prétendu le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complète de instruments qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

LE soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours, de 9 à 3 heures, entre les rues Bienville et de la Levée, au magasin de Jackson, No. 21, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 15 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au payement des dépenses courantes de l'année 1825 et pour d'autres objets," approuvé le [illegible] 1825.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent [illegible] marchandises, en parcourant [illegible] dans [illegible] limites de cette cité, qu'il [illegible] contre ceux qui ne seront pas munis de licences.

Il annonce également que Mr. F. D. Henry est son agent, et qu'il a autorisé en conséquence à délivrer des licences signées par lui.

Il a placé dans [illegible] un agent de surveillance, l'amende est de [illegible] à 100.

Ceux dont le temps des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveller, sous les peines énoncées ci-dessus.

6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

AVIS.—MM. Moreau Lislet et Pierre Soulé avocats près des tribunaux de cet Etat, ont fait une société pour l'exercice de leur profession. Leur étude est rue St. Louis, au premier étage de la maison occupée par Feneon de Mr. Boyd, vis-à-vis le bureau des hypothèques.

[illegible] mai—3f.

WANTED,

A PERSON well recommended, as an Apprentice in a Druggist and Apothicary Shop. Apothecaries.— April 23.

College Louisianais.

LES développemens progressifs reçus par cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVILLIER, Professeur d'informe le public qu'il vient de fixer sa résidence dans un vaste local connu sous le nom de PAVILLON, situé à un quart de mille au dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement, le choix de la maison désignée ci-dessus, seront [illegible] appréciés d'après l'exposé suivant :

1°.—La salubrité du lieu considérée par des jugés compétens comme placé hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaine saison, exercent d'effrayans ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et fréquentée, sans être exposé à aucun des inconvéniens qu'elle présente.

3°. Le besoin urgent d'édifices [illegible] à favoriser le maintien de l'ordre, [illegible] leur [illegible] distinctions, [illegible] un système d'éducation qui [illegible] les études classiques.

4°. La nécessité d'un local spacieux d'une vaste enceinte dont la disposition permet de séparer les [illegible] des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidens et les [illegible] conséquences de tous genres qui [illegible] nécessaire [illegible] conduites des élèves.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvellier à opérer ce changement. Il les soumet au jugement du public, plus particulièrement encore à celui des personnes qui l'honorent de leur confiance, pour l'éducation de leurs enfans. Il se croit heureux si des motifs [illegible] leur [illegible] qu'il croit avoir [illegible] pas cette [illegible] de leur [illegible] responsabilité.

[illegible] professeur de mathématiques au Collège Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, [illegible] place [illegible] jusqu'à son retour, [illegible] ingénieur des ponts et chaussées, [illegible] les plus favorables auspices, et [illegible] le général Bernard à MM. Rodignac, [illegible] et autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles [illegible] dans une maison d'éducation, M. Cuvellier [illegible] dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui sera désormais impossible d'admettre en pension de nouveaux jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement. 26 mars.

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR MICHOTT.

L'ANCIEN Dépôt [illegible] inappréciable remède, expédié par [illegible] COUTEAU, [illegible] l'on le prouve par l'exhibition des bouteilles, [illegible] TENANT en face de la Halle, au coin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif $1 75, vomitif $1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy à $2 le volume.

Chez Michaud [illegible] également au Dépôt de l'APPRENTI-SAVANT du Dr. Guillié, Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec le livre.

Au magasin [illegible] Michaud on trouve toutes sortes d'objets de [illegible], [illegible], [illegible],